



Conseil Municipal du 24 mars 2025

DELIBERATION N° 2025-02-08 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE NANDY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERATION

L'an deux mille vingt cinq, le **lundi 24 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation :	18 mars 2025	Nombre de conseillers municipaux :
		En exercice : 28
Date d'affichage :	18 mars 2025	Présents : 18
		Votants : 26
Secrétaire de séance :	Laurent VANDERHAEGHE	Absent : 02

Présents :

Monsieur René RETHORE, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIEIRA, Madame Sophie JACOTIN, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Madame Stéphanie FOURNEL, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Jenna SALORD, Madame Emilie LARGE, Monsieur Coumar PREM, Monsieur Jean-François RIOS, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Patrick KATAKO, Monsieur Claude ARNOU

Absents excusés et représentés :

Monsieur Simon YORO	donne pouvoir à	Madame Claudie ORMEAUX
Monsieur Abdelkrim TABBOU	donne pouvoir à	Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN	donne pouvoir à	Monsieur René RETHORE
Madame Manon SALOMONI-GOMES	donne pouvoir à	Monsieur Laurent VANDERHAEGHE
Madame Joana DISTIN	donne pouvoir à	Monsieur Grégory MASSAMBA
Monsieur Alexis CABELLO	donne pouvoir à	Monsieur Alexandre VIEIRA
Madame Fatima GACEM	donne pouvoir à	Madame Sophie JACOTIN
Monsieur Jean-Pierre JACQUART	donne pouvoir à	Monsieur Claude ARNOU

Absents non représentés :

Monsieur Florian GERBER, Madame Marie KOUNDOU

EXPOSE :

La Commune de Nandy a souhaité réaménager la Place de la Libération. En parallèle, la communauté d'Agglomération a souhaité mettre en accessibilité l'arrêt bus Mairie et procéder à la réfection de la couche de roulement de l'avenue George Cocq qui a été réalisée à l'été 2024.

Compte tenu de la volonté partagée avec l'agglomération d'aménager les abords de la Place de la Libération qui comprend la rue de l'Eglise, voirie communautaire et de fait de l'interdépendance de ces projets, la communauté d'agglomération a été mandatée pour exercer la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Par délibération du 18 décembre 2023, n°2023-06-64, le Maire a été autorisé à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le projet d'aménagement présenté par le maître d'œuvre a fait émerger la nécessité d'un aménagement plus étendu englobant l'ensemble du carrefour attenant à la place de la Libération. Ainsi l'agglomération consacrera un budget non négligeable à ce projet.

En ce qui concerne les ouvrages qui relèvent exclusivement de la commune, le coût de l'opération s'en trouve également augmenté à raison d'un dépassement de 39 388, 04 € T.T.C.

C'est la raison pour laquelle, il est demandé au Conseil municipal d'approuver un avenant qui présente les éléments actualisés suivants :

- Le programme fonctionnel et technique intègre le périmètre du carrefour, opération portée par la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud en tant que MOD,
- Le planning prévisionnel qui précise que la mise en accessibilité et la réfection de la couche de roulement de la rue du Gorge Cocq ont été réalisés à l'été 2024 et que les travaux de la Place de la Libération et de l'aménagement du carrefour seront quant à eux livrés à la fin du mois de juin 2025,
- L'enveloppe prévisionnelle est également revue avec le coût réel de l'opération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2422-12 du Code de la Commande publique,

CONSIDERANT le coût réel global de l'opération supérieur à celui prévu dans la convention de mandat, 152 823,37 € H.T soit 183 388,04 € T.T.C au lieu de 120 000 € H.T soit 144 000 € T.T.C ;

CONSIDERANT que ce projet engendre une variation du coût de l'opération d'environ 27 % supplémentaire soit un dépassement de 39 388, 04 € T.T.C ;

CONSIDERANT que la livraison des travaux était prévue pour fin 2024 et que finalement elle sera en juin 2025 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant afin d'actualiser le programme, l'enveloppe financière et le planning des travaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à la MAJORITE (24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS – Monsieur ARNOU et Monsieur JACQUART), le Conseil municipal :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Nandy et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour l'aménagement de la place de la Libération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Laurent VANDERHAEGHE



Nandy, le 25 mars 2025

Le Maire
RENÉ RÉTHORÉ
Mairie de Nandy
(SEINE & MARNE)



Avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Nandy et la
Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour l'aménagement de la Place de la Libération à
Nandy

Entre :

La Commune de Nandy, représentée par son Maire, Monsieur René RETHORE, dûment habilité à
signer la présente convention par délibération n° 2021-01-03 du Conseil Municipal en date du 30
janvier 2021,

Ci-après dénommé « La Commune »,

Et :

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, représentée par son Président, Monsieur Michel
BISSON, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du bureau communautaire
en date du ,

Ci-après dénommée « La Communauté d'Agglomération »,

Après avoir exposé ce qui suit :

Par une délibération n° DEL-2023/279 du 21 novembre 2023 le conseil communautaire de Grand
Paris Sud en date a approuvé la signature d'une convention du mandat de maîtrise d'ouvrage entre la
Commune de Nandy et Grand Paris Sud,

Cette convention a pour objet de déléguer à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, la
maîtrise d'ouvrage de la réalisation des aménagements de la place de la Libération sur la commune
de Nandy.

L'enveloppe financière prévue dans le cadre de cette convention était la suivante :

- Cout prévisionnel maitrise d'œuvre : 10 000€HT soit 12 000€TTC
- Cout prévisionnel des travaux y compris levée topo : 110 000€HT soit 132 000€ HT.

Estimation communale pour le projet global : 120 000€HT soit 144 000€TTC

Le planning prévoyait une livraison pour fin 2024.

Le projet définitif a été présenté par la Communauté d'Agglomération à la Commune lors du Comité
de Pilotage en date du 18 novembre 2024. Le projet définitif a été validé par la Commune.

Le programme général porte, comme initialement, sur l'aménagement de la Place de la Libération.

Or, ce projet présente un cout réel global d'opération supérieur à celui prévu dans la convention de
mandat :

- Coût réel de maitrise d'œuvre : à 18 240€HT soit 21 888 € TTC

- Coût réel des travaux : 134 583,37€HT soit 161 500,04 € TTC,
- Coût réel de l'opération : 152 823,37€HT soit 183 388,04 € TTC,

Ce projet engendre une variation du coût de l'opération d'environ 27 % supplémentaire soit un dépassement de 39 388,04 € TTC,

Le planning actualisé est le suivant :

La livraison des travaux est prévue à la fin du mois de juin 2025.

Conformément à l'article 3 de la convention il est donc nécessaire de conclure un avenant afin de préciser le programme, l'enveloppe financière et le planning,

Considérant l'accord de la Commune sur le programme fonctionnel et technique de l'opération, sur l'actualisation de l'enveloppe financière, son inscription au budget supplémentaire 2025, et le nouveau planning.

En conséquence, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant n° 1

Le présent avenant a pour objet d'acter le programme, la nouvelle enveloppe financière de l'opération et le nouveau planning.

1.1 Programme de l'opération

Le programme général porte, comme initialement, sur l'aménagement de la Place de la Libération.

Les périmètres des opérations portées par la Communauté d'Agglomération en tant que maître d'ouvrage restent également inchangés. Toutefois, une opération relative à l'aménagement du carrefour des rues du Gorge Cocq, Robert Cousin, de l'Eglise et d'Arqueil a été ajoutée.

Le programme de l'opération est défini en annexe 1 du présent avenant.

1-2 Enveloppe financière

La nouvelle enveloppe financière de l'opération est la suivante :

- Coût réel de MOE : à 18 240 € HT soit 21 888 € TTC
- Coût réel des travaux : 134 583,37 € HT soit 161 500,04 € TTC,

Coût réel de l'opération : 152 823,73 € HT soit 183 388,04 € TTC.

L'enveloppe financière globale de l'opération ne tient pas compte des éventuels aléas de chantier.

L'actualisation de l'enveloppe financière est reprise en annexe 3 du présent avenant.

1-3 Planning

Le nouveau planning de réalisation des travaux d'aménagement de la Place de la Libération est le suivant :

De mars à fin juin 2025.

L'actualisation du planning est reprise en annexe 2 du présent avenant.

Pour rappel : Les opérations de réfection du tapis de la rue du Gorge Cocq et de la mise en accessibilité de l'arrêt de bus Mairie ont été réalisés à l'été 2024.

Les travaux d'aménagement du carrefour rues du Gorge Cocq, Robert Cousin, de l'Église et d'Arqueil, sont réalisés de mars à fin juin 2025.

ARTICLE 2 : Dispositions initiales

Les autres clauses de la convention restent inchangées et demeurent applicables.

A Evry-Courcouronnes, le

Pour la Commune,

Le Maire,

René RETHORE



Pour la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,

Le Président,

Michel BISSON

ANNEXE 1 : PROGRAMME GÉNÉRAL DE L'OPERA

PROGRAMME GENERAL

Le programme général porte sur l'aménagement de la Place de la Libération.



Le fond de plan ci-dessus représente les périmètres de chaque opération :

- Réaménagement de la Place de la Libération en bleu, périmètre inchangé,
- Réfection de la couche de roulement de la rue du Gorge Cocq en jaune, périmètre inchangé,
- Mise en accessibilité de l'arrêt de bus Mairie en rouge, périmètre inchangé,
- Réaménagement du carrefour rue du Gorge Cocq, rue Robert Cousin, rue de l'Église et rue d'Arqueil en vert, nouveau périmètre.

ANNEXE 2 : PLANNING PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

Nouveau planning de réalisation des travaux : de mars à fin juin 2025.

ANNEXE 3 : COÛT PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'OPÉRATION

La nouvelle enveloppe financière de l'opération est la suivante :

- Coût réel de MOE : à 18 240 € HT soit 21 888 € TTC
- Coût réel des travaux y compris relevé topo : 134 583.37 € HT soit 161 500,04 € TTC,

Coût réel de l'opération : 152 823.73 € HT soit 183 388,04 € TTC.